



Ensemble Scolaire Privé  
Sainte Jeanne-Elisabeth  
8, rue Maurice de la Sizeranne  
75007 PARIS  
Tél : 01 53 58 59 00 - Fax : 01 45 67 31 46

## POCHETTES ANTI-TELEPHONE / PAUSE NUMERIQUE

Règlement à respecter par les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 2<sup>nd</sup>e

À partir de la rentrée 2026, l'établissement met en place une pochette anti-téléphone portable et anti-ondes pour les élèves de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 2<sup>nd</sup>e incluse.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'attention en classe, de limiter les usages inappropriés du téléphone et de permettre aux élèves de profiter pleinement des temps de pause sans sollicitations ou tentations numériques inopportunes.

### PRINCIPES DE LA POCHETTE

- Tout élève **possédant un téléphone portable** devra disposer de la pochette nominative anti-téléphone Araphone Blocker.
- Cette pochette est personnelle et reste la propriété de l'élève. Elle est prévue pour être utilisée pendant toute sa scolarité à Sainte Jeanne-Élisabeth.
- Le coût de la pochette est de 18 euros, payable une seule fois. Ce montant sera automatiquement ajouté à la facture annuelle de scolarité.
- Si un élève ne possède pas de téléphone portable, et uniquement dans ce cas, la famille a la possibilité de ne pas acheter de pochette. Elle devra le signaler dans le questionnaire <https://forms.gle/c5PzLCkci1338MTy7>
- Par contre si un élève sans pochette rentre en possession d'un téléphone portable au cours de l'année, il devra acheter une pochette auprès de la vie scolaire.

### FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN

- Avant l'arrivée dans l'établissement, l'élève devra éteindre son téléphone et le placer dans sa pochette. Elle se verrouillera par un système magnétique inviolable, similaire aux dispositifs antivols utilisés dans le commerce.
- Pendant la journée, la pochette reste dans le sac de l'élève.
- À la sortie, l'élève pourra déverrouiller sa pochette grâce aux bornes prévues à cet effet et situées à l'extérieur de l'établissement.
- En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle pochette devra être achetée auprès de la vie scolaire.
- Toute tentative de contournement du dispositif ou d'utilisation du téléphone dans l'établissement entraînera une sanction.

Ce dispositif s'inscrit dans notre volonté d'aider les élèves à mieux se concentrer, à préserver un climat scolaire apaisé et à développer des habitudes numériques plus équilibrées.



Pochette anti-téléphone portable et anti-ondes obligatoire à la rentrée.